

Bayonne, le 25 SEP. 2018

Direction Générale Adjointe  
Eaux, Littoral et Milieux naturels  
SECTEUR 6  
11 rue des Frères Barrenne - BP66  
64130 MAULEON SOULE

**Hôpital de Mauléon**  
Avenue du Tréville  
64130 MAULEON

Refs : ALG/ ME - 072/LEAUDICI/2018

**OBJET : Convention de déversement des eaux usées de l'hôpital de Mauléon  
au réseau d'assainissement collectif**

Madame, Monsieur,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence Assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, entraînant le transfert du service chargé de la mise en œuvre de cette compétence.

Aussi, je vous informe que la convention visée en objet, passée avec le Syndicat d'Assainissement du Pays de Soule et qui est en cours d'exécution, est transférée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la nouvelle intercommunalité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat transféré continue d'être exécuté dans les conditions antérieures jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties. Aucune décision ou avenant n'est nécessaire pour organiser la substitution des pouvoirs adjudicateurs.

Restant à votre disposition pour toute précision,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président et par Délégation,  
Le Vice-Président en charge de l'assainissement et  
des eaux pluviales

Alain IRIART